

Renouvellement du conseil d'administration de la Caisse des Congés Spectacles

Février 2014

La Caisse des Congés Spectacles va renouveler les membres de son Conseil d'administration à la fin du mois d'avril 2014. Vous allez donc recevoir un appel à candidature, puis être appelés à voter très prochainement.

Pour rappel, l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2013 a voté la modification statutaire de la Caisse des Congés Spectacles. **Les nouveaux statuts confient la gestion à Audiens, avec un Conseil d'Administration de la Caisse qui reste décisionnaire, composé de 14 représentants des organisations professionnelles, et 8 élus parmi les adhérents.**

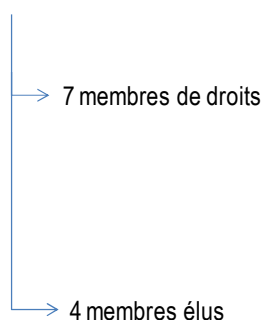
CA de la Caisse des Congés Spectacles

14 membres de droit

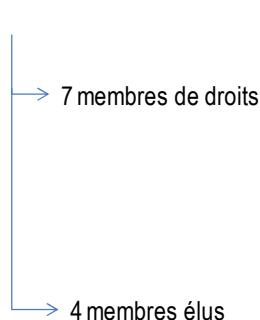
8 membres élus parmi les affiliés

Mandat de 4 ans

Collège Spectacle Vivant



Collège Spectacle Enregistré



Les représentants des membres de droit sont désignés par les organisations professionnelles

Elections d'avril 2014

En tant qu'employeurs cotisant à la Caisse des Congés Spectacles, vous allez être amenés à élire pour votre collège d'appartenance (spectacle vivant ou spectacle enregistré), **4 représentants des adhérents de la Caisse.**

Ces élections revêtent une importance majeure : l'Ufisc s'est fortement mobilisée pour que ce processus démocratique soit maintenu. Nous avons obtenu que soit reconnue notre conception d'une gouvernance de la Caisse qui prenne en compte **l'expression des représentants des entreprises du secteur dans toute leur diversité.**

Il est essentiel qu'une forte mobilisation reflète l'importance de cet outil hautement symbolique pour tous les employeurs du secteur.

L'enjeu du dernier scrutin était, pour l'Ufisc et ses organisations membres, l'élection d'administrateurs visant à faire progresser la Caisse dans son fonctionnement, particulièrement en menant à bien la réforme statutaire nécessaire.

Désormais, cette réforme statutaire ayant aboutie, nous travaillons à la **mise en place d'une convention d'objectifs et de progrès entre la Caisse de Congés Spectacles et Audiens visant à un meilleur service rendu aux adhérents et aux bénéficiaires salariés intermittents.**

Le futur conseil d'administration devrait avoir pour objectif, à notre sens, non seulement le vote du taux d'appel pour les cotisations aux congés payés en ayant conscience de la réalité de toute les entreprises du secteur, mais aussi la responsabilité de relations fructueuses et d'un réel partenariat avec Audiens qui permette une amélioration sensible du fonctionnement de la Caisse, notamment dans ses relations aux entreprises cotisantes et aux bénéficiaires.

Nous vous invitons à rester vigilants et à vous mobiliser fortement lors de ces prochaines élections. Votre voix compte, il faut qu'elle soit exprimée et entendue.

La démocratie sociale est une chose complexe. Aujourd'hui, que vous soyez ou non membre d'une organisation professionnelle **vous avez le pouvoir de vous exprimer à travers ce vote.** Au-delà de la Caisse Congés Spectacles, le **poids de votre mobilisation influe sur l'ensemble du secteur et son évolution.**

Nous restons bien entendu à votre disposition pour répondre à vos questions, et nous nous engageons à vous communiquer au plus vite les prochaines actualités au regard de cette élection.

Les Administrateurs élus au C.A. des Congés Spectacles soutenus par l'Ufisc

M. Yannis JEAN, secrétaire général ; M. David MOREL, membre du bureau ; Mme Eliane BRUNET ; M. Rémy BOVIS ; M. Franck MICHAUT ; M. Gilbert POUILLE ; M. Stéphane RIVA

Si vous souhaitez être candidat au Conseil d'Administration de la Caisse Congés Spectacles :

Contactez votre organisation professionnelle membre de l'Ufisc qui vous informera des procédures et vous mettra en contact avec les responsables de ce dossier au sein de l'Union.